



**CHARTRES
MÉTROPOLE**

Direction Aménagement, Urbanisme et Habitat
Affaire suivie par Sylvain MARCUZZI
Tél. : 02.37.91.36.34.
Courriel : sylvain.marcuzzi@agglo-ville.chartres.fr

O: DAVH
C: Secré. E.S.
C: Cabinet

Le Président

A

Monsieur Jean-Pierre GORGES
Maire de Chartres
Mairie de Chartres
Hôtel de Ville – Place des Halles
28000 CHARTRES



Chartres, le

13 JUL. 2023

Objet : Avis sur le projet de modification n°1 du PLU de Chartres

N/REF. : 2023/ 130

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 23 mai 2023, vous m'avez transmis votre projet de modification de droit commun de votre plan local d'urbanisme pour avis au titre de sa compatibilité avec les documents portés par Chartres métropole.

Après examen du dossier, les enjeux identifiés et leurs traductions réglementaires sont compatibles avec les orientations du SCOT et du PLH de l'agglomération chartreuse notamment au regard des objectifs de maîtrise de la consommation d'espace et de reconquête des sites industriels urbains.

En conséquence, j'émet un avis favorable au projet de modification du PLU de Chartres.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, je vous saurais gré d'annexer le présent courrier au dossier soumis à enquête publique et de nous transmettre le PLU modifié après son approbation.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Par délégation du Président,

Le Directeur général adjoint
Services urbains et environnementaux

Louis Semblat
Louis SEMBLAT

